



PARIS, LE 27 OCTOBRE 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES ÉLUS DE LA MONTAGNE RÉUNIS EN CONGRÈS, LES 22 ET 23 OCTOBRE À L'ARGENTIÈRE – LA BESSÉE DANS LES HAUTES-ALPES, ONT ADOPTÉ 7 MOTIONS EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉQUITABLE DES ZONES DE MONTAGNE

Le 25^e congrès-anniversaire de l'Association Nationale des Elus de la Montagne a réuni près de 500 élus, les 22 et 23 octobre à L'Argentière – La Bessée dans les Hautes-Alpes.

A cette occasion, l'ANEM a pris acte, avec satisfaction, conformément à sa demande d'équité territoriale, de l'annonce faite le 22 octobre par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, secrétaire d'État chargée du développement de l'économie numérique, devant les congressistes, de la création d'un fonds destiné à prendre en charge l'équipement de réception satellitaire de tous les foyers situés en zone d'ombre de la réception numérique hertzienne, sans condition de ressources.

En adoptant 7 motions (<http://www.anem.org/fr/anem/congres.php#MOTION>) au sujet de la réforme des collectivités territoriales, des finances locales, de l'agriculture, de la couverture numérique des territoires et des services publics, les élus de la montagne ont témoigné de leur inquiétude et réaffirmé la nécessité de dispositifs adaptés aux spécificités de près d'un quart du territoire. Ils ont rappelé aux ministres présents que le droit à la différence et à l'expérimentation consacré par la Loi Montagne de 1985 est, plus que jamais, d'actualité.

S'agissant de la réforme des collectivités territoriales, thème central de ce 25^e congrès, la venue le 23 octobre de Michel MERCIER, Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire et d'Alain MARLEIX, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales a été l'occasion pour l'ANEM de rappeler son hostilité à la création d'élus « hors sol » et de demander que le droit à la libre administration des collectivités locales soit respecté en ne soumettant pas la création de structures intercommunales à des seuils quantitatifs dont l'application uniforme se révélerait totalement inadaptée à la réalité des territoires de montagne. Le maintien de la clause générale de compétence en montagne a été une autre exigence formulée par les congressistes.

A cet égard, la réunion, le 3 novembre prochain, du Conseil National de la Montagne présidé par le Premier Ministre, François FILLON, doit être une opportunité pour élaborer des propositions intégrant la spécificité montagne à transmettre au Parlement.

Contact :

Guillaume NICOLLE, Chargé de communication

Tél : 01 45 22 17 58

courriel : g.nicolle@anem.org

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

7, RUE DE BOURGOGNE - 75007 PARIS | TÉL. 33 (0)1 45 22 15 13 | FAX : 33 (0)1 45 22 15 26

COURRIEL : CONTACT@ANEM.ORG | WWW.ANEM.ORG

NUMÉRO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR91332211317 | SIREN : 332 211 317 | NAF 9499Z